

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 27 juin 2024

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Vincent LANGUILLE - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christian BURLE représenté par Roland MOUREN - Patrick GHIGONETTO représenté par Jean-Pierre GIORGI - Roland GIBERTI représenté par Gerard GAZAY - Laurent SIMON représenté par Danielle MILON.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Éric LE DISSES - Michel ROUX.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

MOB-028-16192/24/BM

■ Approbation d'une convention avec le Collège Henri Bosco de Vitrolles dans le cadre du dispositif "Classe relais" - Année scolaire 2024-2025 dans le cadre du dispositif de prévention à l'utilisation du réseau de transports en commun Salon-Etang-Côte Bleue

95283

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre d'une politique globale de prévention et de sécurisation, la Métropole développe des actions de prévention à l'utilisation des réseaux de transport en commun en direction des publics Jeunes et enfants, usagers ou futurs usagers, pour les sensibiliser et/ou les informer à une utilisation « responsable » et citoyenne des services de transports.

Ces actions peuvent revêtir diverses formes : intervention dans les classes de CM² et collèges, participation à des actions organisées par les établissements scolaires : sortie de proximité, ateliers sportifs, ludiques et éducatifs, transports de groupe...

La présente convention porte sur la participation de la Division Prévention Médiation du service Exploitation Réseaux Nord-Ouest du réseau SECB au dispositif « Classe relai » du collège Henri Bosco de Vitrolles.

Ce dispositif, validé par l'Inspection Académique, regroupe une dizaine de collégiens scolarisés dans les établissements de la zone Etang (Vitrolles, Marignane, Gignac la Nerthe, Saint Victoret...) et repérés par leurs enseignants en raison de leurs difficultés scolaires (absentéisme important, résultats insuffisants, comportements non adaptés...).

Le dispositif « classe relais » vise à permettre aux élèves de faire une « parenthèse » dans leur scolarité pour mieux appréhender les freins rencontrés et pouvoir ensuite les surmonter.

Chaque session s'étale sur une durée de 6 à 9 semaines pendant lesquelles, grâce à la mise en place d'une pédagogie adaptée (effectif réduit, apprentissage par des méthodes différentes que celles utilisées traditionnellement, atelier d'expression, orientation psychothérapeutique éventuelle selon le besoin exprimé...), les élèves vont pouvoir exprimer, comprendre et analyser leurs difficultés à partir d'un projet éducatif individualisé favorisant les apprentissages des savoirs fondamentaux.

Les missions spécifiques des agents de la division Prévention Médiation dans le cadre de la classe relai sont :

- La présentation et la promotion du réseau de transport Salon Etang Cote Bleue.
- La sensibilisation et le rappel des bonnes pratiques sur le réseau de transport (validation des titres de transport, respect du personnel de conduite et des autres usagers, respect du matériel roulant et du mobilier aux points d'arrêt...).
- La participation, l'animation et l'encadrement des animations sportives mises place par les structures partenaires.
- L'accompagnement et l'encadrement des élèves sur le réseau de transport Salon Etang Cote Bleue dans le cadre de leurs déplacements liés aux animations culturelles et sportives.
- L'assistance du personnel de conduite lors des accompagnements aux sorties.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Signé le 27 juin 2024
Reçu au Contrôle de légalité le 28 juin 2024

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La volonté de la Métropole de développer des actions de prévention à l'utilisation des réseaux de transport en commun en direction des publics Jeunes et enfants, usagers ou futurs usagers, pour les sensibiliser et/ou les informer à une utilisation « responsable » et citoyenne des services de transports.

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la convention portant sur l'intervention de la Division Prévention Médiation du service Exploitation Nord-Ouest (Réseau SECB Salon-Etang-Cote Bleue) au Collège Henri Bosco de Vitrolles dans le cadre du dispositif « Classe relais », ci-annexée.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tout document y afférent.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Transports et Mobilité Durable

Henri PONS